

## L'AEFO et les autres syndicats

Les dernières négociations ont été sans précédent. Dès le printemps 2012, les événements se sont précipités. Je ne tiens pas à faire ici un récapitulatif des décisions prises, mais je crois qu'il est important de se rappeler qu'une des difficultés fut que les quatre filiales qui composent la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) ne partaient pas du même point et n'étaient pas toujours sur la même longueur d'onde.

Comme vous le savez, l'AEFO se prépare déjà pour les négociations de 2014. C'est pourquoi le dépôt du projet de loi 122, Loi concernant la négociation collective dans le système scolaire, est d'une importance capitale. Une équipe en relations de travail de l'AEFO est en train d'analyser ce projet de loi, pour voir en quoi il répond aux préoccupations de nos membres.

Pour éviter que la situation de 2012 se répète, je dois vous dire que je collabore de façon très suivie avec les trois autres filiales et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Il est primordial que nous fassions front commun pour mieux mener les négociations qui auront une incidence sur les enseignantes et les enseignants, les travailleuses et travailleurs en éducation, ainsi que d'autres membres syndiqués - et pas seulement à l'AEFO. Nous devons trouver un angle commun, un fil conducteur fort, pour que les négociations de 2014 se déroulent de façon plus harmonieuse.

Il arrive parfois que les clichés soient le reflet de la réalité. Dans ce cas précis, la phrase bien connue, « l'union fait la force », prend toute son importance.

Le président,



Carol Jolin

Il est primordial que nous fassions front commun  
pour mieux mener les négociations



## Mission sociale de l'AEFO

Le sondage « Donnez-nous votre grain de sel » a récolté d'excellentes pistes de réflexion sur la future mission de l'AEFO. Pour approfondir le sujet, partager vos opinions et jeter un regard éclairé sur l'avenir de votre syndicat, des rencontres de discussions vont bientôt commencer.

**Mississauga et Timmins : 12 novembre**

**Hamilton et Sudbury : 13 novembre**

**Windsor et North Bay : 14 novembre**

**Thunder Bay et Ottawa : 26 novembre**

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à [jmantha@aefo.on.ca](mailto:jmantha@aefo.on.ca) avec votre nom, la ville de votre choix pour la rencontre et votre numéro de téléphone résidentiel. Vous recevrez un courriel confirmant votre participation.

S'il vous est impossible de vous rendre à l'une des sessions ci-dessus, une séance de discussion en ligne pourrait avoir lieu à une date ultérieure. Faites-nous savoir si cela vous intéresse d'y participer en envoyant un courriel de la façon mentionnée plus haut.

### Le TBI à l'ère du numérique

Vous enseignez ou travaillez dans une école financée par les fonds publics? Concevez une activité interactive originale pour tableau blanc interactif (TBI) et courez la chance de gagner de nombreux prix. L'activité doit être de 15 pages écrans ou d'une durée maximale de 60 minutes pour les élèves du préscolaire, de l'élémentaire ou du secondaire. Date limite : 16 décembre 2013. Info : Prix CFORP – Innovation en éducation au [www.cforp.ca/prixcforp](http://www.cforp.ca/prixcforp).

### Calendrier franco

Pour mieux souligner les commémorations du 400<sup>e</sup> anniversaire de présence française en Ontario, procurez-vous le calendrier 2014. Comme on l'disait dans l'temps. Historique et humoristique, c'est une bonne idée de cadeau pour le temps des Fêtes. Info et commandes au site Web du Réseau du patrimoine franco-ontarien (RPFO) : [www.rpfo.ca](http://www.rpfo.ca).

### Défi de la citoyenneté

Vos élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> pourraient gagner un voyage, un événement spécial, ou de nombreux prix en mettant au défi leurs connaissances de notre pays. De quelle façon? En complétant un examen de citoyenneté. Inscriptions : [www.canadiancitizenshipchallenge.ca](http://www.canadiancitizenshipchallenge.ca) sous Français. Date limite : 31 décembre 2013.

### Grands-parents recherchés à Ottawa...

... pour faire une heure par semaine de lecture avec un enfant de l'élémentaire, sur place, durant les heures de bibliothèque. Info : Centre de services à la famille au 613 565-5166.

# Congé autorisé : avec ou sans ILD?

La question mérite d'être posée. Lors d'un congé autorisé - par exemple un congé de maternité ou un congé d'un an pour un voyage - l'assurance invalidité de longue durée (ILD) vous procure un filet de sécurité qui pourrait remplacer un pourcentage de votre salaire et protéger votre régime de retraite si une blessure survenait ou que vous tombiez malade.

Lorsque vous prenez un congé autorisé, vous pouvez soit garder votre assurance ILD en continuant à payer vos primes, soit mettre fin à votre assurance ILD en cessant de payer vos primes.

**Si vous gardez votre assurance ILD** et que vous ne pouvez pas retourner au travail pour cause d'invalidité, vous aurez le droit de demander des prestations ILD.

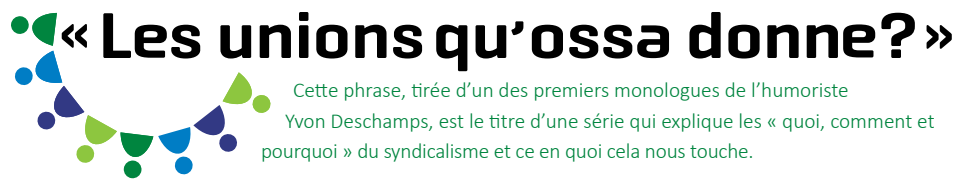
Par contre, **si vous n'avez pas gardé votre assurance ILD** et que vous ne pouvez pas retourner au travail pour cause d'invalidité, vous ne pourrez pas demander de prestations d'ILD pour renflouer votre revenu.

L'AEFO vous conseille de bien vous informer avant de prendre une décision, surtout si vous décidez de ne pas garder l'ILD pendant votre congé autorisé. En effet, si vous retournez travailler et qu'un problème de santé survenait, il se pourrait que ce problème soit considéré comme étant préexistant, auquel cas les prestations ILD vous seraient refusées.

Pour plus d'information, contactez votre agente ou agent d'unité.

## PP en ligne

**FEO en lien**, un service de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), dont fait automatiquement partie le personnel enseignant de l'AEFO, offre de petites doses fréquentes de perfectionnement professionnel. Les occasions d'apprentissage et d'échange se font notamment par l'utilisation de webinaires et des médias sociaux. Surtout en anglais, mais quelques sessions en français. Info : <http://otffeo.on.ca/fr> Sous Français/ Apprentissage/FEO en lien.



« Les unions qu'ossa donne? » Cette phrase, tirée d'un des premiers monologues de l'humoriste Yvon Deschamps, est le titre d'une série qui explique les « quoi, comment et pourquoi » du syndicalisme et ce en quoi cela nous touche.

## Vos agentes et agents d'unité

La déléguée syndicale ou le délégué syndical est le premier lien entre l'AEFO et ses membres. Mais pour des questions touchant les conditions de travail, vous devez vous référer à votre agente ou votre agent d'unité.

Une agente ou un agent est une personne qui connaît bien le milieu de travail, qui a déjà participé à des comités de l'AEFO et qui connaît la structure syndicale.

Les agentes et les agents – il y en a 10 en tout - doivent avant toute chose représenter les membres et appuyer l'AEFO dans les dossiers de relations de travail. Parmi les 10 agentes et agents à temps plein, nous comptons une agente en syndicalisation et en recherches juridiques.

Ils participent à la négociation de conventions collectives et voient à leur application. La gestion des griefs est également une partie importante de leur travail, puisqu'ils représentent les membres lors de revendications de leurs droits. Ce sont eux qui vous conseillent sur des sujets variés et complexes : demandes d'assurance invalidité de longue durée (ILD), résolution de griefs ou autres situations litigieuses... Les agentes et agents surveillent de très près ce qui se passe dans les unités dont ils sont responsables tels que démissions, embauches, prêts de service, dotation, horaires de surveillance, évaluation des membres, harcèlement en milieu de travail, etc.

Pour connaître l'agente ou l'agent de votre unité, veuillez consulter l'agenda ou le site de l'AEFO!

## Une formation importante

En collaboration avec l'AEFO et appuyé par le ministère de l'Éducation, le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) offre deux formations gratuites d'une journée à des groupes d'enseignantes et d'enseignants.

- Le Pouvoir de changer, un atelier sur la prévention de l'intimidation à l'école.
- Changer son monde, sur l'équité et l'éducation inclusive.

Pour organiser une journée de formation regroupant de 10 à 25 personnes, communiquez avec Eillen Sellam à [copa.eillen@gmail.com](mailto:copa.eillen@gmail.com) ou Kathryn Penwill [kgpenwill@rogers.com](mailto:kgpenwill@rogers.com) ou 416 466-7490. Info : [www.infocopa.com](http://www.infocopa.com).



## Délé express

Pour vous, au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca).

Vous le savez, vous pouvez en tout temps contacter votre agente ou votre agent d'unité si vous avez des questions au sujet de votre rôle, d'un membre ou d'une situation particulière. Mais n'oubliez pas que le site Web offre également des ressources précieuses pour vous appuyer.

La Trousse pour les déléguées syndicales et les délégués syndicaux comprend de nombreux documents qui vous aideront à accueillir les nouveaux membres, à mieux comprendre le comité de consultation au niveau de l'école, à épauler vos collègues qui doivent avoir une évaluation du rendement, des conseils sur la prise de notes et sur les griefs, etc. Vous y trouverez aussi la version électronique de votre Guide de la déléguée syndicale ou du délégué syndical.

Pour y accéder, connectez-vous en tant que membre au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca), puis cliquez sur Boîte à outils/Trousse pour les dél. synd.

# Des nouvelles du conseil d'administration

Formé d'une quarantaine de membres, le conseil d'administration (CA) de l'AEFO prend les décisions nécessaires pour orienter les activités de l'AEFO et assurer son bon fonctionnement au congrès. Le CA a tenu la première de ses trois réunions annuelles le 2 novembre, à Ottawa.

## Adoption du budget

Le CA de l'AEFO a adopté un budget prévoyant un léger déficit pour l'année 2013-2014. Le budget est basé sur l'équivalent de 7 600 membres à temps plein. Le salaire moyen est de 82 000 \$. Ci-dessous, le tableau des revenus et des dépenses. Pour une copie plus détaillée, communiquez avec [alaframboise@aefo.on.ca](mailto:alaframboise@aefo.on.ca).

### Revenus 2013-2014

Cotisations membres réguliers	10 047 000 \$
Cotisations membres suppléants	870 000 \$
Cotisations membres syndiqués	171 000 \$
Autres revenus (intérêts, honoraires de gestion, ristourne d'assurance-emploi)	608 500 \$
<b>TOTAL des revenus</b>	<b>11 696 500 \$</b>

### Dépenses 2013-2014

<b>Instances décisionnelles</b> Réunions et fonctionnement des structures de gouvernance de l'AEFO	1 076 500 \$
<b>Représentation des membres</b> Négociations collectives, frais juridiques et déplacements reliés à la défense des membres	1 210 000 \$
<b>Bureaux</b> Location et fonctionnement du bureau provincial et des bureaux d'unités	1 296 000 \$
<b>Formation</b> Activités de formation diverses organisées par le bureau provincial	535 050 \$
<b>Ressources humaines</b> Salaires et avantages sociaux des employées et employés de l'AEFO au bureau provincial et dans les unités. La majeure partie des services de représentation des membres est assumée par le personnel de l'AEFO	6 083 000 \$
<b>Programmes des unités</b> Visites des lieux de travail, formations locales, réunions, assemblées annuelles, activités sociales et de valorisation des membres, activités de représentation et de relations publiques	560 000 \$
<b>Relations internes/externes</b> Comités de l'AEFO, action politique, publications, participation à des organismes provinciaux, nationaux et internationaux, relations publiques, annonces et commandites.	1 033 220 \$
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>11 793 770 \$</b>

## Des changements aux présidences d'unités pour mieux servir les membres

Dans le but de continuer à améliorer et normaliser le service rendu aux membres partout en province, le CA de l'AEFO a pris des décisions importantes touchant les présidences des unités.

### La libération de toutes les présidences

Afin de permettre aux présidences de visiter plus d'écoles et de lieux de travail et de rencontrer le plus de membres possibles, un modèle de libération a été adopté selon lequel toutes les présidences sont libérées de leur tâche d'enseignement, au moins en partie, et que la plupart sont libérées à 100%.

Cette décision a aussi été prise pour donner une voix plus forte aux affaires syndicales et rehausser le statut de l'AEFO dans chacune des communautés.

### Des bureaux régionaux

Par souci d'efficacité, pour mieux partager les ressources des bureaux régionaux ont été aménagés ou le seront sous peu.

Bureau à Windsor – ouvert depuis septembre  
Bureau à Ottawa – ouvert depuis septembre  
Bureau à Timmins – à venir  
Bureau à Sudbury – à venir

### L'embauche de personnel de soutien dans les unités

Afin que la présidence et l'agente ou l'agente puissent se concentrer sur leurs fonctions, l'AEFO prévoit embaucher du personnel de soutien administratif au prorata des membres dans les unités. Un modèle de dotation a été adopté et devrait être en opération dès 2014 pour la plupart des unités.

## La petite histoire : enseigner, une noble profession

Dès ses débuts, l'AEFO a travaillé pour redorer le blason de la profession, notamment en exhortant ses membres à acquérir des compétences pour assurer leur avancement professionnel. L'acquisition de connaissances rehaussait le statut des enseignantes et des enseignants francophones dans la société et augmentait la légitimité des écoles françaises, en mettant sur un pied d'égalité les enseignantes et les enseignants franco-ontariens avec leurs homologues anglophones.

En 1952, dans un article de l'École Ontarienne, ancêtre de l'En Bref, on pouvait lire : « L'enseignement est une noble profession qui allie celui qui l'exerce au sacerdoce, à la famille, à l'État. On ne doit donc pas s'en servir comme un pis-aller, un tremplin qui nous conduira à autre chose, un métier que l'on embrasse, faute de mieux ». L'enseignement, un pis-aller? Heureusement que les temps ont bien changé!



## Les sciences humaines en vedette

Une conférence à Niagara-on-the-Lake pour réfléchir aux sciences humaines, ça vous tente? Au rendez-vous les 15 et 16 novembre : des ateliers en français sur les nouveaux programmes-cadres en Études canadiennes et mondiales et en Études sociales, un atelier sur le Réseau Échange de l'AEFO, et de nombreux autres ateliers en anglais sur la pensée historique, les zombies, la citoyenneté... Une invitation de l'Association des enseignantes et des enseignants des sciences humaines de l'Ontario (AESHO). Info : <http://fr.ohassta-aesho.org/>. Une excellente façon de vous servir des 1 000 \$ du Fonds de perfectionnement professionnel! Détails en page d'accueil du [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca).

## Nos membres



Un survol des métiers et des professions représentés par l'AEFO

### Secrétaire des services programmation et pédagogie

La longueur du titre d'Anne-Marie Chouinard est tout à fait justifiée, car la liste de ses tâches est longue... et variée! Anne-Marie travaille pour le Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN) depuis 28 ans, dans le même service. Elle adore son travail, qu'elle trouve créatif et intéressant. Elle est impliquée dans de nombreux projets, comme le Camp de construction identitaire des élèves de la 6<sup>e</sup> qui fait la promotion du français et de la catholicité.

Ses fonctions dépassent largement les tâches habituelles d'une secrétaire. Outre la mise en page, la correction de documents, les bons de commande pour les fournitures de bureau, Anne-Marie fait beaucoup de graphisme, notamment pour la conception et la création d'affiches. Elle a d'ailleurs maîtrisé tous les outils classiques utilisés en graphisme : Illustrator, InDesign, Corel Draw, etc.

« Je suis très choyée de travailler pour le CSCFN, au sein d'une super équipe » dit-elle. « Je trouve qu'on fait des choses extraordinaires. D'ailleurs, il arrive parfois que les autres conseils scolaires utilisent certains des outils qu'on a conçus ici! »

Anne-Marie est devenue membre de l'AEFO il y a quelques années. « J'apprécie surtout recevoir des services français », dit-elle. « Je ne fais pas partie du personnel enseignant, mais l'AEFO me donne un sentiment d'inclusion qui est très fort. »

## Quels sont mes droits?

Je crois que l'air n'est pas salubre au travail. Il y a une odeur persistante dans certains locaux. La superviseure dit qu'il y a eu une inspection qui n'a rien confirmé. Que dois-je faire?

Lorsque vous avez des préoccupations de ce genre, vous devriez en informer par écrit la personne qui représente les travailleuses et les travailleurs en santé et sécurité au travail dans votre lieu de travail. Bien que cette personne ne fasse pas nécessairement partie du comité mixte sur la santé et la sécurité, la superviseure et elle sont les premières personnes à qui mentionner un problème dans le lieu de travail. Un des rôles des membres du comité mixte est d'assurer les suivis nécessaires à toute plainte. Votre comité devrait donc avoir accès au rapport d'inspection et peut demander des précisions ou, si nécessaire, des inspections ou des tests supplémentaires.

Nous vous conseillons également de contacter votre agente ou votre agent d'unité.

Il me semble qu'il fait anormalement froid dans ma classe. À qui dois-je en parler?

La Loi sur la santé et la sécurité au travail établit une température minimale de 18° C. Si la température est inférieure à 18, communiquez avec votre superviseure ou superviseur et la personne qui représente les travailleuses et les travailleurs de votre lieu de travail.

La Loi ne précise pas de température maximale, mais la température est une question légitime à prendre en considération pour déterminer la sécurité d'un lieu de travail. Il faut prendre particulièrement garde au stress dû à la chaleur.

Pour plus d'information, contactez votre agente ou agent d'unité.